



REGLEMENT DE L'AUTO TOUR DU BRIENNOIS

Art.1-Généralités :

Le club de Handball de Brienne le château , organise le SAMEDI 21 FEVRIER 2026 une randonnée automobile de navigation et de tourisme, dénommée L'Auto Tour du Briennois pour découvrir une partie de notre belle région.

Art.2-Programme :

- Ouverture des inscriptions : le 23 septembre 2025
- du 23 septembre 2025 au 31 decembre 2025 nous ouvrons 19 places pour la catégorie Découverte et 30 places pour la catégorie Navigation
- À partir du 1er janvier 2026: nous ouvrons l'ensemble des places restantes aux deux catégories
- Clôture des inscriptions : le 8 février 2026
 - 21 février 2026 de 10h à 12h30 accueil et mise en place des véhicules, vérifications administratives au Château de Brienne accès par allée du château
 - 21 février 2026 - 12h30 briefing.
 - 21 février 2026 - 13h00 départ de la première voiture.
 - 21 février 2026 - 19h00 arrivée souhaitée
 - 21 février 2026 - 20h00 repas (choucroute) , et remise des prix à la salle des fêtes de Saint Léger sous Brienne (10).

Art.3-Véhicules admis :

Sont admises 49 voitures Toutes voitures acceptées . Un appareil de mesure de distance spécifique est autorisé (Tripmaster, Rétrotrip..., ou les applications téléphone sont nécessaires).

Art.4-Formalités administratives : Elles sont obligatoires pour pouvoir prendre le départ de cette randonnée et permettent de vérifier :

- que le véhicule participant est bien en règle avec les exigences du Code de la Route : carte grise, certificat d'assurance en cours de validité, ainsi que la vignette du contrôle technique (pour les véhicules concernés)
- que le conducteur est bien en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

A l'accueil, avant le départ, vous devrez donc nous présenter ces documents

Art.5- Description de la Manifestation Il s'agit d'une balade à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 170 km, sans aucune notion de vitesse et de temps. Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Elle comprend 2 niveaux :

- catégorie Découverte : fléché métrés , tracé de carte et carte à tracer, etc
- catégorie Navigation : idem que la découverte , fléché non métré et d'autres surprises .

Art.6- déroulement de la Manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, l'AUTO TOUR du Briennois est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire . Les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ de l'ensemble du parcours de l'itinéraire à suivre, une feuille de route sera donné au début de chaque étape .

Des contrôles de passages secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire.

Ils sont signalés :

- soit par des panneaux rouges avec tampon noir, pour arrêt obligatoire et validation de la feuille de contrôles par des commissaires (CP humains),
- soit par des panneaux blancs munis de trois chiffres ou lettres noires que l'équipage doit relever et mentionner sur la feuille de route (CP chiffre),
- soit par des panneaux blancs avec un carré rouge et blanc munis d'un perforateur pour marquage de la feuille de contrôles (CP auto)
- **NOUVEAUTÉ** : RUE les trois dernières lettres de la rue
- Relevés kilométriques (RK) Pour la catégorie NAVIGATION, deux relevés kilométriques sont au programme, à raison d'un relevé dans l'étape 1 et d'un autre relevé dans l'étape 2.
- En revanche, aucun RK n'est proposé dans la catégorie DÉCOUVERTE. De plus, un panneau sera apposé servant de début et de fin de secteur RK

Art.7-Classement

Celui qui aura le moins de points de pénalité sera déclarer vainqueur .

En cas d'égalité c'est le fil rouge qui départagera en catégorie découverte .

Art.8-Pénalisations

Elles sont calculées selon le barème suivant :

- contrôle CP manquant ou faux ou en trop **50 points**
- Contrôle humain Faux ou Manquants ou demi-tour **50 points,**
- Toute rature sur la feuille de contrôle **50 points**
- Relevé kilométrique **0,1pts par 10m d'écart dans un Maximum 100 points.**
- La feuille de route doit être remplie au stylo bille et non crayon de papier. **100 points**
- **APPEL à l'organisation DE REMPLACEMENT SUR LE PARCOURS 100 points**

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations ; des contrôles seront mis en place par l'organisation et chaque infraction constatée sera pénalisée de **200 points**.

L'exclusion immédiate sera prononcée pour :

- conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route,
- attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants,
- Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement le lieu de repas

Art.7-Assurance :

Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art.8-Engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à 90 € par équipage, comprenant, les frais administratifs, les plaques et les numéros, le road book, Accueil, (café, jus d'orange, viennoiserie) les collations à la pause, le repas du soir (hors boisson) pour chaque membre de l'équipage et les récompenses.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de Brienne Handball.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation et du bulletin d'inscription rempli .

Tout participant n'ayant pas réglé son engagement, sauf dérogation de l'organisateur, sera mis sur la liste d'attente .

La date limite d'engagement est fixée au 8 février 2026.

Art.9-Frais d'annulation et de désistement :

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par téléphone ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement avant le 8 février 2026, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.(sauf cas de force majeur).

Art.10-Dépannage :

Aucun service de dépannage ne sera assuré par l'organisation. Les participants devront utiliser le service d'assistance de leur compagnie d'assurance si nécessaire.

Art 11 : Hébergement :

Les équipages venant de loin peuvent prendre contact avec les hôtels suivants (liste non exhaustive) afin de réserver une chambre pour la nuitée.

Hotel partenaire :

Auberge de la Plaine 13-15 route de la plaine 10500 LA ROTHIERE réservation en direct tel : 03 25 92 21 79 mail :contact@auberge-plaine.com ne pas passer par les plateformes prix préférentiel pour les équipages

Autres:

Hotel Air Lane : ZI de St christophe 10500 St Léger sous Brienne

Hotel des voyageurs avenue Pasteur 10500 Brienne le château

Gites autour de Brienne le chateau

L' organisateur de la manifestation:

Brienne Handball.